

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2015

Convocations du 28 octobre 2015

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel - JUNCHAT François - LEFIEUX Isabelle - CHICON Sladjana - POIRIER Pascal - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.

Absents excusés : MM. PERRET Georges - POITOU Arnaud (pouvoir donné à B. GILOT).

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

Début de séance : 18h30

En préambule, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, il est donné lecture à l'assemblée de la « charte de l'élu local », dont un exemplaire est remis à chaque membre du conseil municipal.

❖ Emploi au service technique

Le contrat de M. Horn est arrivé à échéance le 4 novembre dernier et ne peut être renouvelé. Le Maire propose de reprendre un agent en contrat aidé (un an renouvelable deux fois maximum - subventionné sur 26 heures par semaine). Après échange et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL mandate le Maire (13 voix pour) pour procéder au recrutement d'un agent en contrat aidé à temps plein à compter du 01/01/2016, et de le prendre préalablement pour une période d'essai du 15 au 31 décembre 2015.

❖ Emploi au secrétariat

Après la publication du poste, la commission du personnel a retenu six personnes qui ont été reçues en entretien ; deux sont encore en lice à ce jour. Le choix final sera débattu en commission, pour une prise de poste début janvier.

❖ Demande d'achat d'une sente rue des Sables

Les riverains de la sente communale n° 29 (cadastrée ZP 98 d'une surface de 140 m²), sente actuellement entretenue par eux-mêmes, ont demandé à en faire l'acquisition. Après échange, le CONSEIL MUNICIPAL rejette cette demande en attente d'informations complémentaires (5 voix contre la cession, 4 abstentions, 4 voix pour la cession).

❖ Assistance technique pour le projet d'assainissement collectif

M. Thomas, chef du Service Départemental de l'Eau, propose son assistance technique dans un projet de convention dont les points essentiels (lus en séance) sont les suivants : la durée de convention est de cinq ans renouvelables, le tarif est fixé et révisé par le Conseil départemental (0,245 € par habitant « au sens DGF », soit 202.62 €), imputation au budget assainissement.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL mandate le Maire (13 voix pour) afin de :

- signer la convention d'assistance technique
- lancer l'appel d'offre pour le choix d'un bureau d'étude.

Les élus ont récemment effectué la visite de la station d'épuration de Chaulgnes.

❖ Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Dans le document diffusé à l'ensemble des participants, le Préfet de la Nièvre propose le regroupement des trois communautés de communes : Loire et Vignoble (Pouilly), Loire et Nohain (Cosne), en Donziais (Donzy). Il propose aussi la suppression de syndicats, tels que le SIEEE de La Charité, le SITS (transports scolaires), le SIRP (Ecoles primaires et maternelle). Faute de réponse au plus tard le 15 décembre, la proposition est considérée par la préfecture comme adoptée.

La communauté de communes Loire et Vignoble a confié à un bureau d'étude du regroupement décrit dans le SDCI ; les résultats seront disponibles au premier trimestre 2016.

Le président du SIRP, M. Homage, lors d'une réunion avec les maires des communes concernées, propose que l'on s'oppose à cette suppression pure et simple, car aucune solution de remplacement ne figure dans le SDCI.

Après échange et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL mandate le Maire (13 voix pour) afin de :

- Emettre un avis défavorable à la suppression du SIRP
- Emettre une attitude de réserve générale pour le projet SDCI, jusqu'à publication du résultat de l'étude en cours pilotée par la communauté de communes Loire et Vignoble.

❖ **Permanence du bureau de vote les 6 et 13 décembre 2015**

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Le tableau de permanence est rempli en séance.

❖ **Questions diverses**

- ✓ Travaux à l'agence postale communale (APC) : la toiture est achevée, après restauration de la lucarne en pierre ; les finitions sont en cours (VMC – luminaires – éléments de chauffage – fenêtre arrière) ; les travaux de l'ancien local sont en cours de réalisation.
- ✓ Travaux 2016 : la commission travaux s'est réunie le 5 novembre et le compte rendu a été diffusé à chacun.
- ✓ Ecritures comptables : afin d'intégrer la cession du commerce dans la comptabilité, le percepteur indique les virements de crédit nécessaires au budget (recettes et dépenses en équilibre). Après échange, le CONSEIL MUNICIPAL donne mandat au Maire pour faire procéder aux écritures préconisées par le percepteur (13 voix pour).
- ✓ Chèques-cadeaux pour les employés communaux : après échange, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la proposition du Maire de reconduire le principe d'offrir aux six employés communaux des chèques-cadeaux (13 voix pour).
- ✓ Monument aux morts : le Maire indique que la direction régionale des affaires culturelles renonce à classer le monument aux morts.
- ✓ Festivités : 29/11 : repas des Aînés – 05/12 : Noël des enfants – 20/12 : marché de Noël et bourse aux jouets (réunion préparatoire : 23/11 à 18h30 en mairie) ; le tableau de permanence pour la réception en mairie des jouets de la bourse est rempli en séance.
- ✓ Appartement à l'école : une VMC doit être installée prochainement.

Fin de séance : 20h00